

L'UNIVERSITÉ, FIGURE DU PATRIMOINE CANTONAL

2023  
dies academicus

4 novembre 2023, 10h

Espace Tilo-Frey 1  
2000 Neuchâtel  
[www.unine.ch/dies](http://www.unine.ch/dies)

**unine**  
Université de Neuchâtel



# DOSSIER DE PRESSE

## DIES ACADEMICUS 2023



## Allocutions

### **M. Kilian Stoffel**

Recteur de l'Université de Neuchâtel

### **M. Corentin Cossettini**

Etudiant, Bachelor en sciences économiques

### **M. Didier Berberat**

Président du Conseil de l'Université

### **Mme Crystel Graf**

Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de la formation, de la digitalisation et des sports

### **Mme Andréa M. Maechler**

Discours de réponse au nom des récipiendaires

## Laudatio des docteur-e-s honoris causa

### **M. John Doherty**

Faculté des sciences

### **M. Pierre Tercier**

Faculté de droit

### **Mme Andréa M. Maechler**

Faculté des sciences économiques

### **M. Jacques Bujard**

Faculté des lettres et sciences humaines

## Présentation des musiciens

Lorelei Coker





### Salutations

J'espère que vous allez bien, que vous êtes en forme, même si pour une partie d'entre vous il a fallu se réveiller tôt ce matin, voire très tôt.

Moi j'ai passé une très mauvaise nuit. Vers 2 heures du matin, je me suis réveillé et je me suis dit : « Zut ! on a une super affiche pour ce Dies academicus, avec un beau slogan. On dit que l'Université est une figure du patrimoine cantonal.

Mais on n'a pas vérifié. Est-ce qu'on est vraiment une figure du patrimoine ? »

Alors je me suis dit que pour être sûr, je devrais déposer une demande au Service de la culture, pour savoir si on est du patrimoine matériel, ou immatériel, ou les deux. J'ai donc téléchargé un formulaire sur Internet, et j'ai compris qu'on devait remplir 5 conditions.

\*\*\*

Allocution de

**Kilian Stoffel**  
Recteur

à l'occasion du

**DIES ACADEMICUS**

**Samedi 4 novembre 2023**

**Neuchâtel**

1. D'abord, le formulaire dit qu'on doit donner quelques informations sur l'objet à protéger

Bon ça c'est facile. Donc : Université depuis 1909, fondée au 19e siècle en tant qu'Académie, quatre facultés aujourd'hui, enseignement, recherche, services. Plus de 1000 personnes employées. Environ 1000 diplômes délivrés chaque année. Vu comme ça, je pense qu'on devrait être acceptés comme figure importante. Mais bon, où est le patrimoine dans tout ça ? Il faut que je voie la 2e condition.

\*\*\*

2. La 2e condition, c'est de vérifier si on ne fait pas déjà l'objet d'une protection

Là ça vaut la peine de réfléchir. La première des protections, c'est d'avoir un mandat de nos autorités et un financement assuré.

Et vous savez quoi, depuis mardi passé, on a un mandat et une enveloppe budgétaire pour la période qui va du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Alors c'est bien. Mais tout n'est pas rose. Le premier souci c'est qu'on a remis notre plan d'intentions le 15 février 2022. Et il a fallu attendre 623 jours pour avoir un Mandat d'objectifs qu'on puisse enfin mettre en route. Alors on a des scientifiques, dans notre Institut de physique, qui nous diront sûrement que le

temps est relatif. Mais bon, 623 jours, on est loin de la vitesse de la lumière...

J'en viens maintenant à la question de notre financement. Au début, on nous disait qu'on n'aurait pas un franc de plus. On a eu peur. On a gelé des renouvellements de chaires.

Sans augmentation, nous aurions dû supprimer des postes de travail, et très vite. Avec le montant qui nous a finalement été accordé cette semaine, l'Université ne foncera pas dans le mur et le spectre du démantèlement s'éloigne. Je tiens à le préciser pour notre personnel, qui a vécu de longs mois d'insécurité.

Madame la présidente du Grand Conseil, Madame la Conseillère d'Etat, nous sommes soulagés et reconnaissants. Nos autorités ont compris que le statu quo financier était un cercle vicieux.

\*\*\*

Mais est-ce qu'on peut parler de cercle vertueux ? Eh bien, pas vraiment. Nos attentes du plan d'intentions ne sont pas entièrement comblées. Je reconnais l'effort consenti par nos autorités, mais je reste réaliste. Au final, avec les hausses de charges d'un côté, et d'un autre côté les baisses de recettes qui viendront des autres cantons et de la Confédération, nous aurons moins d'argent disponible pendant la période 2023-2026, par rapport à ce que nous avons eu depuis que je suis recteur. On retrouve en fait un financement comparable à ce qu'il était en 2016, l'année de ma nomination.

Et je m'adresse aussi ici à la communauté universitaire, pour lui dire que les énormes efforts qui ont été faits ces dernières années devront se poursuivre. Nous avons d'ailleurs un mandat n°10 qui nous demande d'analyser nos prestations pour les calibrer en fonction des moyens disponibles. Et je viens de le dire, les moyens disponibles vont baisser en termes nets.

\*\*\*

Maintenant je vais élargir mon message en quittant Neuchâtel pour aller voir ce qui se passe en Suisse. Partout, que ce soit au niveau intercantonal ou au niveau fédéral, le soutien est insuffisant, et avec notre petite taille cela fait très mal.

Côté fédéral, il y a eu une révision légale qui nous coûte cher, malgré un fonds de cohésion qui nous protège un peu. Cela nous coûtera encore plus cher dès 2025 lorsque ce fonds de cohésion aura disparu.

Et puis je ne dois peut-être dire que deux mots. Le premier c'est Erasmus+, le deuxième c'est Horizon Europe. La mobilité européenne est contrariée, la recherche européenne nous a relégués en 2e ligue. Je ne suis pas sûr que les hautes écoles soient tellement bien protégées. Pourtant on nous dit que si on n'a pas de pétrole on a des idées, que la formation c'est notre seule matière première. Et si j'ajoute un 3e mot qui s'appelle « Message FRI », là j'ai des doutes sur le niveau de protection qui est accordé aux hautes écoles en Suisse.

Enfin sur le plan intercantonal, les financements forfaitaires seront à la baisse. Il y a une spirale négative :

- D'abord les effectifs estudiantins augmentent plus vite que les budgets,
- donc le coût par étudiant-e diminue,
- et ensuite on s'appuie sur cette baisse pour réduire encore les soutiens.



Alors vous allez me dire, quelle est la réponse : l'Université de Neuchâtel, elle est déjà protégée ou pas ? Je vais faire une comparaison qui parle à tout le monde chaque année à cette saison. Nous avons une protection. Mais elle est comme l'assurance-maladie de base avec une franchise élevée : au moindre ennui de santé, cela nous met dans la difficulté. Et pas moyen de parler d'assurance complémentaire, ça ne sert à rien de rêver.

\*\*\*

3. Bon alors, j'en étais où de mon formulaire ? Ah oui, la 3e condition qu'il faut remplir pour faire partie du patrimoine, la partie difficile, c'est celle du diagnostic de l'objet à protéger.

D'abord, si je regarde les dynamiques actuelles, je trouve qu'on a pas mal d'atouts. On a obtenu une accréditation sans condition, ce qui est un signe de qualité. Dans notre offre d'enseignement, on a fait évoluer nos cursus. Depuis 4-5 ans, les compétences numériques et les questions d'égalité, de diversité et de développement durable ont bien progressé.

On a ouvert un Bachelor en science des données l'an passé. On a un nouveau Master en biologie de la conservation cette année. On a mis en place des ateliers interfacultaires sur la digitalisation, et des cours interdisciplinaires sur les changements climatiques et leurs impacts sur les sociétés.

Des orientations spécifiques sont venues compléter nos masters et nos bachelors. On constate qu'on reste attractifs pour nos étudiantes et nos étudiants.

\*\*\*

Pour continuer le diagnostic, je regarde la recherche. Et je vais mentionner trois noms :

- D'abord Ted Turlings le biologiste, lauréat 2023 du Prix Marcel Benoist, qu'on appelle couramment le Prix Nobel suisse.
- Ensuite mon ancien collègue au Rectorat Olivier Guillod, le spécialiste du droit de la santé, couronné du dernier Grand Prix Walther Hug, qui est attribué tous les trois ans.
- Et enfin, last but not least, la jeune chercheuse en sociologie Nuria Sanchez-Mira, qui a obtenu la bourse 2023 de la Fondation Sandoz dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Je sais que ce n'est pas dans la mentalité neuchâteloise de trop mettre en valeur les têtes qui dépassent. Et je ne veux pas que ces trois personnes cachent nos centaines de chercheuses et de chercheurs qui mènent des travaux remarquables. Mais rarement il y aura eu une telle conjonction de récompenses prestigieuses pour des gens de l'Université de Neuchâtel. Donc j'en parle quand même, tant pis pour la modestie.

En fait, pour en revenir à notre sujet du patrimoine, on devrait plutôt penser à ces centaines et ces milliers de chercheuses, de chercheurs, d'étudiantes et d'étudiants qui se sont succédé dans les auditoriums, les salles de séminaire et les laboratoires.

Nos alumni, célèbres ou non, sont les forces vives du canton, tout ce savoir partagé est un patrimoine immatériel inestimable.

\*\*\*

Attention : je ne dis pas que l'Université doit être sur la liste du patrimoine immatériel. Je dis que l'Université est au cœur de l'histoire et du développement de ce canton. Elle est là pour innover, documenter, transmettre, partager...

Et justement partager, c'est aussi le sens de cette belle tradition du Dies academicus :

- vous rencontrer, une fois par année,
- vous dire comment ça va bien ;
- ou comment ça va moins bien selon les années,
- nous réjouir ensemble de ce petit miracle qui fait que des milliers de cerveaux peuvent travailler ici, en même temps, pour faire progresser la connaissance,
- honorer des personnalités venues d'autres horizons et, par la remise d'un doctorat honoris causa, tisser des liens entre Neuchâtel et le reste du monde.

\*\*\*

Enfin, l'Université fait rayonner Neuchâtel loin à la ronde. Le 5 août dernier, j'ai eu la surprise de lire un article en ligne sur les sites de plusieurs dizaines de médias allemands. Cet article parlait des plus beaux lieux à visiter en Suisse. Il y avait un chapitre sur la Région Jura & Trois-Lacs. J'y ai lu ceci :

Das Herz der Region ist Neuenburg (französisch: Neuchâtel). Die Universitätsstadt liegt am Nordufer des gleichnamigen Sees und ist berühmt für die mittelalterliche Altstadt, das Schloss und die Kollegiatskirche aus dem zwölften Jahrhundert.

Je n'ai pas appris grand-chose des beautés de Neuchâtel, car comme le dit cet article, la ville a un superbe lac, une vieille ville avec un Château et une Collégiale qui font toujours un effet « Wow ».

Non ce qui m'a frappé, c'est « die Universitätsstadt ». Neuchâtel, vu de l'étranger, ce n'est pas n'importe quelle ville, c'est LA Ville universitaire.

\*\*\*

4. Voilà, là j'ai répondu à une bonne partie du formulaire pour le patrimoine. On devrait arriver bientôt au bout.

On a vu les 3 premières questions : la description de l'objet, le point sur la protection existante et le diagnostic. Eh bien il y a encore deux conditions particulières à remplir : la sécurité incendie et l'énergie.

Pour ce qui concerne la sécurité incendie, on ne va pas faire aujourd'hui un exercice d'évacuation de l'aula. Et comme je l'ai déjà dit, le vote du Grand Conseil il y a quelques jours va permettre d'éteindre le feu qui menaçait, et cela jusqu'en 2026. Pour la suite, nous verrons bien.

Et puis de l'énergie, nous en avons beaucoup, c'est cela qui fait notre force. Nous sommes une petite communauté, très solidaire. Ces derniers mois, en discutant à gauche et à droite, aussi avec des gens de gauche et de droite, j'ai senti plein d'énergie positive. L'Université de Neuchâtel est appréciée, elle est reconnue comme une figure du patrimoine, et comme un projet d'avenir.

Pour en revenir au vote de mardi dernier, j'ai pris bonne note du fait que, même si des membres du Grand Conseil auraient voulu donner plus et d'autres auraient voulu moins, il y a eu un accord pour éviter que l'Université plonge dans une crise profonde. Il y a quelques années, au début de mon mandat de recteur, alors que les finances cantonales étaient très mal en point, l'Université a participé à l'assainissement des finances cantonales. Cela nous a valu quelques coupes douloureuses. Aujourd'hui, alors que les finances du canton vont mieux et que l'Université est dans la difficulté, j'ai ressenti l'énergie que donne la confiance de nos autorités et le partenariat qui nous réunit.

Ce partenariat existe aussi avec les régions et les communes du canton. Par exemple, vous avez pu apprendre cette semaine dans les médias que nous allons venir occuper un lieu pour des séminaires et des écoles doctorales à La Chaux-de-Fonds.

Nous avons des liens évidemment avec notre commune-siège de Neuchâtel, qui vient de publier un projet de territoire qui veut faciliter le développement de l'Université. J'en profite pour rappeler que notre développement passera par un futur bâtiment qui sera construit ici juste à côté. Et je rappelle aussi à nos autorités que nous avons aussi besoin d'un autre site pour y implanter une infrastructure sportive.

\*\*\*

En vous prenant à témoins, Mesdames et Messieurs, je veux dire combien il est gratifiant d'être le recteur d'une université comme celle de Neuchâtel. Et j'aimerais remercier les membres de la communauté universitaire, ainsi que vous toutes et tous qui êtes venu-e-s aujourd'hui.

Finalement, le patrimoine, ce sont les biens dont on hérite. Alors je suis aujourd'hui riche d'un bon millier de collaboratrices et de collaborateurs, de plus de 4000 étudiantes et étudiants, de milliers de partenaires, d'ami-e-s, de diplômé-e-s, de simples citoyennes et citoyens qui nous soutiennent. Des gens chez qui souffle un certain esprit : celui d'une Université qui fait briller Neuchâtel.

\*\*\*

Mesdames, Messieurs,

Au moment de conclure, je vous invite à regarder l'affiche de ce Dies academicus. Elle a été faite sur la base d'une ancienne photo, datant de la période entre le 19e et le 20e siècle. Sur cette photo, on trouve encore un petit texte qui dit ceci :

Les étudiants de notre Académie

Quel que soit l'emblème de leur couleur

Qu'ils fassent du droit ou de la théologie

Auront toujours une place dans nos cœurs

Aujourd'hui, on ne dirait pas tout à fait la même chose. On ne dirait pas « les étudiants », mais « les étudiantes et les étudiants ». On n'a plus de faculté de théologie. Par contre, on a encore les couleurs facultaires, qui nous habillent, avec mes collègues du Rectorat et des Décanats, puisque chaque année on porte la toge lors du Dies academicus.



Et ce qui est sûr, c'est qu'au-delà des questions politico-budgétaires, l'entreprise académique, c'est toujours une histoire de cœur. L'encadrement des étudiantes et des étudiants est gravé dans notre ADN. Les années passées à l'Université sont de belles années. Ce sont des années charnières pour celles et ceux qui en ont fait l'expérience. S'il y a un patrimoine de l'Université de Neuchâtel à célébrer aujourd'hui, c'est bien celui-là.

Et voilà, avec cette conclusion, je suis au bout de mon formulaire de protection du patrimoine. Je le dépose dans vos mains avec le message que je voulais vous délivrer aujourd'hui. Merci à vous de m'avoir aidé à le remplir.



Allocution de

**Corentin  
Cossettini**  
Etudiant

à l'occasion du

**DIES ACADEMICUS**

**Samedi 4 novembre 2023**

**Neuchâtel**

Madame la présidente du Grand Conseil,

Monsieur le Recteur,

Madame et Messieurs les Dr-e-s h. c,

Chères étudiantes, chers étudiants,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous transporter dans une réalité alternative. Imaginez un Neuchâtel sans son Université, un endroit où la culture, la connaissance, et l'innovation seraient absentes. Un endroit où le patrimoine cantonal serait incomplet, un tableau inachevé. Cela fait bizarre, n'est-ce pas ? Vous êtes-vous déjà demandé ce qui faisait de l'Université une figure si importante de la région ? Au cours des prochaines minutes, j'espère être en mesure de vous démontrer qu'au-delà d'être un foyer de connaissances et de personnes talentueuses, l'Alma Mater fait également office de fer de lance pour notre magnifique République et canton de Neuchâtel. Plusieurs éléments contribuent à faire de notre Université une figure du patrimoine cantonal. Pour les découvrir, je vous propose de plonger ensemble dans les facettes historiques du canton et de l'Université de Neuchâtel, pour ensuite nous concentrer sur son évolution contemporaine.

En l'an 1707, après le décès de Marie de Nemours, dernière héritière de la famille française d'Orléans-Longueville, les citoyens de Neuchâtel choisirent Frédéric 1er, roi en Prusse, pour lui succéder. La raison ne fut en aucun cas un grand amour pour la Prusse, mais bel et bien la grande autonomie procurée au peuple neuchâtelois par un suzerain se trouvant à bonne distance géographique. Les locaux souhaitaient en effet maintenir le Pays de Neuchâtel comme État indépendant, tout en conservant leur liberté.

C'est grâce à la Prusse choisie un peu plus d'un siècle auparavant qu'en l'an 1838, la population de la région fut témoin de la création de l'Académie de Neuchâtel. Elle a été chaleureusement accueillie et rapidement intégrée dans le tissu social et culturel.

En parallèle, les mouvements révolutionnaires en Europe influencèrent fortement la région, si bien que le 1er mars 1848, les Neuchâtelois descendirent des Montagnes au Château, instaurant ainsi la République. Suite à cette journée, le sort de l'Académie, composée de quelques dizaines d'étudiants, fut scellé : ayant vu naître la République, l'Alma Mater fut rapidement évincée par cette dernière, probablement en raison de son histoire fortement liée à la Prusse, s'opposant à l'esprit d'indépendance régnant au sein du Pays.

Pourtant, elle fut ressuscitée en 1866, réaffirmant ainsi sa place dans l'histoire cantonale avec, cette fois, un but clair : « préparer les jeunes gens aux études universitaires et polytechniques, former les citoyens à des carrières exigeant une instruction supérieure et entretenir dans le pays une culture littéraire et scientifique ». Rien n'a été donné à l'Alma Mater : la volonté de ses membres de se battre pour survivre et prospérer perdura au fil des années et s'intégra dans ses valeurs premières. C'est cette même détermination qui l'a amenée, au début du 20e siècle, à être au cœur de délibérations visant à la métamorphoser en une véritable Université.

Ainsi, c'est en 1909 que la toute fraîchement née Université de Neuchâtel reçut les missions suivantes : « être le vivier des pasteurs, des magistrats, des avocats et des professeurs du canton, entretenir la culture dans le pays et collaborer au développement de la science par la recherche. »

Désormais en mesure de délivrer le Graal du domaine académique, je veux parler du doctorat, l'établissement sut garder les pieds sur terre. Cela se remarquait notamment à travers sa mission d'entretenir la culture dans le Pays, ne différant guère de celle formulée cinq décennies auparavant.

S'en suivit alors une période caractérisée entre autres par des demandes de suppression de l'établissement et la Seconde Guerre mondiale. Dans les années 50, après maintes batailles, l'institution est enfin bien ancrée dans le paysage cantonal : elle a résisté avec une détermination admirable aux nombreux défis économiques et politiques. Elle a surmonté les tempêtes de l'histoire, de la même manière que nos Montagnes, notre Lac et notre Château ont survécu aux épreuves du temps. Elle s'est peu à peu érigée en tant que figure indissociable du canton, repoussant même les frontières de sa réputation en collaborant avec d'autres établissements et en soutenant des institutions étrangères.

Figure emblématique de la région, elle ne serait rien sans celles et ceux qui la font vivre, collaboratrices et collaborateurs, étudiantes et étudiants, car ce sont ces personnes qui croient en elle et la font rayonner. Bien que les motivations du Président de la Confédération, Monsieur Alain Berset, quant à sa volonté de rejoindre notre Université pour y faire ses études, doctorat compris, me soient inconnues, je m'autorise à esquisser la conclusion suivante : il a sûrement dû apprécier la qualité de vie qui caractérise notre région, sans parler du cadre sublime dans lequel s'inscrivent les bâtiments de l'Université et du haut niveau de formation qui y est dispensée, envié par beaucoup. Ce sont ces marques de confiance et d'excellence qui renforcent également l'ancrage de l'institution dans le canton et la font briller aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.



Selon moi, elle se situe à l'antipode d'une machine de production académique à grande échelle. Les établissements d'études supérieures doivent, d'une manière ou d'une autre, être intégrés dans leur biotope et communiquer avec ce dernier, permettant de maximiser la plus-value apportée. Ainsi, sachant que le centre-ville de Neuchâtel se parcourt en quelques minutes à pied, l'Université se doit de respecter l'euphonie qui l'entoure en devenant une reproduction fidèle de notre canton. Cette échelle modeste, en harmonie avec la ville, la rend encore plus intégrée et précieuse au sein de notre patrimoine cantonal.

A l'image de la volonté d'indépendance neuchâteloise évoquée précédemment, l'Alma Mater est également un synonyme d'autonomie. Elle permet aux citoyennes et citoyens choisissant la voie académique de bénéficier d'une formation supérieure de qualité et adaptée aux besoins de la région. Cette connaissance profonde de son écosystème, mais également son ouverture sur le monde démontrent qu'elle a su s'adapter, tout comme les entreprises de nos Montagnes faisant face au franc fort qui continuent de se réinventer pour perdurer.

En conclusion, je suis convaincu que l'Université de Neuchâtel incarne non seulement le patrimoine académique et culturel de notre canton, mais qu'elle représente également un modèle d'adaptation, de persévérance et d'excellence. Elle est pour moi le résultat d'une dynamique où l'influence est réciproque : nous influençons notre environnement, tout comme notre environnement nous influence. Il est fort probable, et je vais à présent parler avec les mots de l'étudiant en sciences économiques que je suis, que ce que représente notre Université soit en partie le fruit d'une variable indépendante que l'on pourrait nommer patrimoine cantonal, et que le coefficient de cette dernière soit statistiquement significatif.

L'histoire mouvementée de notre Université, marquée par des périodes de défis et de résilience, est le reflet de l'évolution de notre canton. Elle incarne l'autonomie, tout comme le désir de liberté de notre région, et elle offre à nos citoyennes et citoyens une opportunité d'acquérir une éducation de qualité tout en restant ouverte sur le monde. Notre Université demeure un exemple de détermination et de résilience, à l'instar de l'esprit neuchâtelois qui ne cesse de se réinventer pour prospérer. En fin de compte, elle est le cœur battant de notre canton, un trésor inestimable qui mérite d'être célébré et préservé.

En tant qu'étudiant, je suis fier de faire partie de cette institution, conscient de l'impact que nous avons sur elle et qu'elle a sur nous. Nous sommes tous des acteurs actifs de cette histoire et contribuons ainsi à la richesse de notre patrimoine cantonal. Il nous incombe la responsabilité de le faire prospérer et de le transmettre aux générations futures. Nous sommes les gardiens de notre patrimoine, et c'est une mission dont nous pouvons être fiers.

Je vous remercie de votre attention.





Madame la Conseillère d'Etat,

Madame la Présidente du Grand Conseil et Conseillère nationale élue,

Monsieur le Conseiller aux Etats élu et Conseiller national,

Madame et Messieurs les anciens parlementaires fédéraux,

Madame et Messieurs les anciens membres du Conseil d'Etat,

Monsieur l'ancien Juge fédéral (si présent),

Allocution de

**Didier Berberat**  
Président du Conseil de  
l'Université

à l'occasion du

**DIES ACADEMICUS**

**Samedi 4 novembre 2023**

**Neuchâtel**

Mesdames et Messieurs les représentantes et représentants des autorités politiques et judiciaires cantonales et des communes,

Monsieur le Recteur, Madame la Vice-Rectrice, Messieurs les Vice-Recteurs,

Mesdames et Messieurs, chers collègues du Conseil de l'Université,

Madame la Présidente de l'Assemblée de l'Université,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Fondation pour l'Université,

Mesdames et Messieurs les représentantes et représentants des autorités universitaires et des Hautes écoles,

Madame et Messieurs les Docteur-e-s honoris causa,

Mesdames et Messieurs,

Cher-e-s amis de l'Université,

L'Université, figure du patrimoine cantonal, voici donc le thème sur lequel les oratrices et les orateurs de ce dies 2023 vont devoir disserter ce matin.

En premier lieu, je me suis demandé si le terme Patrimoine était politiquement correct dans notre XXIe siècle déjà bien entamé.

Il est vrai que le mot Matrimoine devient aussi à la mode et acquiert de l'importance.

Souhaitant passer une journée paisible et éviter de me lancer sur un terrain extrêmement glissant, même si j'ai pratiqué assidument le hockey sur glace dans mes jeunes années, je dirai que c'est les deux, tant les femmes que les hommes ont construit et développé notre Université, qui fait notre fierté et que nous fêtons aujourd'hui.

Je pense en particulier à la Professeure Sophie Piccard, grande mathématicienne, qui est d'un temps que les moins de 60 ans ne peuvent pas connaître.

Elle fut la première femme en Suisse à être nommée Professeure ordinaire en 1944, alors même que le Conseil d'Etat, autorité de nomination, a, pour une juste cause, violé allégrement la loi qui n'autorisait, à l'époque, que la nomination d'hommes pour ce genre de poste.

Fort heureusement, les choses ont beaucoup évolué et nous avons eu une rectrice, présente ce matin, que je salue et remercie de son engagement. De plus, la proportion de femmes dans le corps professoral est en constante augmentation, même si la parité n'est pas encore atteinte puisqu'elle est aujourd'hui de 35%, et les étudiantes sont majoritaires puisqu'elles représentent aujourd'hui 60% du corps étudiantin.

Je dirai que notre Université est, depuis 114 ans, dans les gènes de notre canton et qu'on ne peut pas imaginer la Ville et le Canton de Neuchâtel sans son Université, qui fait partie de notre ADN. D'autres ont, au cours des années, déjà démontré l'apport fondamental de la présence de notre Alma Mater, au niveau culturel, économique et social, sans que je doive trop insister sur ce point, en rappelant toutefois que le fait de ne plus avoir d'Université génère des coûts importants pour envoyer nos étudiantes et étudiants dans des Universités hors canton. Pour s'en convaincre, allez poser la question aux autorités valaisannes !

Un élément du patrimoine doit être durable et entretenu, et cela a nécessairement un coût. C'est la raison pour laquelle, au nom du Conseil de l'Université, je tiens à remercier très chaleureusement les autorités cantonales, le Conseil d'Etat, représenté ici par la Cheffe du DFDS, et le Grand Conseil, pour l'adoption à l'unanimité avec quelques abstentions, mardi dernier, de l'enveloppe quadriennale et du mandat d'objectifs 2023-2026. Le sujet était hautement politique et l'accouchement difficile, mais la gestation fut fort lente, digne de celle des éléphants qui est, je le rappelle, de 21 mois, à tel point que l'on a pu craindre, par moment, et en forçant le trait, que le mandat d'objectifs 2023-2026 ne se transforme en mandat d'objectifs 2026-2026 !

Cette insécurité financière et juridique, le recteur l'a rappelé, a généré un climat peu serein au sein la communauté universitaire, des tensions dans les facultés et de vives inquiétudes pour les organes de notre Université, en premier lieu pour le Rectorat, dont le mandat est difficile et auquel nous adressons toute notre gratitude et notre confiance.

Nous avons désormais un mandat clair et un financement en augmentation par rapport à la précédente période quadriennale.

Cependant, le recteur l'a aussi signalé, malgré cet effort financier appréciable et apprécié, le temps n'est pas au beau fixe et des nuages s'amoncèlent, à l'exemple de la baisse prochaine des AIU et la suppression du fonds de cohésion fédéral.

Le monde bouge de plus en plus vite et les certitudes d'aujourd'hui ne seront pas celles de demain, ce qui nécessite que l'on anticipe les défis et que l'on s'adapte constamment.



Les CHF 3,5 millions supplémentaires accordés par l'Etat, malgré sa situation financière délicate, depuis l'an prochain jusqu'à 2026, sont un élément très positif et montrent, dans les actes, l'attachement des autorités cantonales à notre Université.

Cependant, une bonne partie de ce financement complémentaire est malheureusement absorbé par l'inflation et l'augmentation massive du coût des énergies, ce qui signifie que les efforts d'économies, malgré de conséquentes mesures déjà prises, doivent être poursuivis. Au nom du Conseil, je tiens à adresser ma gratitude à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui ont fait preuve, avec le rectorat et les facultés, d'un engagement et d'une créativité exemplaires. C'est aussi ce travail au quotidien que le Grand Conseil a reconnu.

Malgré notre reconnaissance, que je réitère, on peut affirmer que la survie est assurée, mais que l'on ne dispose que de très peu d'argent pour une stratégie de développement.

Petit coin de ciel bleu, nous avons heureusement la chance de pouvoir compter sur l'appui de la Fondation pour l'Université, créée conjointement par notre Conseil et le Rectorat, dont je salue et remercie le président, M. Alain Robert. La phase de mise en place est terminée et, bientôt, la Fondation pourra commencer à financer des projets destinés à faire encore plus rayonner notre Université.

Autre fait réjouissant, l'augmentation notable du nombre d'étudiantes et d'étudiants admis-es lors de la rentrée d'il y a un mois et demi. Cela montre l'attractivité de notre Alma Mater qui, par ailleurs, reçoit des prix prestigieux, à l'image du Prix Marcel Benoist attribué au Professeur Ted Turlings.

L'attachement à notre Université, n'est pas uniquement le fait des autorités, mais aussi celui de la population lorsqu'elle a eu à se prononcer sur des crédits universitaires.

Ainsi, le 22 février 1981, le peuple neuchâtelois acceptait à 68 % le crédit pour les locaux dans lesquels nous nous trouvons et plébiscitait, le 23 septembre 1990, la restructuration de la Faculté des sciences par 74% de oui.

Petit clin d'œil : à ces deux occasions, la population du Haut du Canton a approuvé un peu plus nettement ces crédits que le reste du Canton, alors même que lors de cette votation de 1990, le corps électoral refusait de justesse la décentralisation d'une partie de l'administration cantonale dans les Montagnes neuchâteloises.

Cela montre que notre Université est celle de tout un canton.

Nous savons que la population neuchâteloise soutient son Université. Ses représentantes et représentants au Grand Conseil, que nous remercions par avance, auront l'occasion de le souligner lorsqu'il s'agira de voter le très important crédit de construction pour le projet UniLac ou UniHub, de plus de 80 millions de francs, qui s'est, entretemps, métamorphosé en Univers, ce qui, vous l'admettez avec moi, ouvre de beaucoup plus larges horizons. Seul bémol à signaler, la recherche, pour l'instant infructueuse, d'un site pour la salle de sport, pourtant indispensable à certains cursus universitaires, ce qui inquiète fort notre Conseil.

A mes yeux, l'Université fait non seulement partie du patrimoine cantonal, mais aussi de celui de l'Arc jurassien dans son ensemble, puisqu'elle est une Haute Ecole de proximité, attractive et à taille humaine. C'est la raison pour laquelle elle collabore étroitement avec les Cantons du Jura et de Berne, notamment dans le cadre de la Fondation Rurale interjurassienne, avec une nouvelle chaire consacrée à l'agriculture en période de changement climatique, et que le Conseil de l'Université et le Rectorat rencontrent régulièrement les Lycées et Gymnases du canton, mais aussi ceux de Porrentruy et de Bienne, avec lesquels nombre de collaborations ont été mises sur pied. Autre signe d'ouverture, le fait

que notre Conseil compte en son sein une représentante de la partie francophone du Canton de Berne et un représentant du Canton du Jura.

Cette vocation régionale est d'ailleurs partagée avec la HE-ARC et la HEP BEJUNE, dont je salue ici les représentantes et les représentants. De nombreuses synergies existent déjà entre nos 3 Hautes Ecoles. Si l'on examine attentivement et sérieusement les choses, les prétendus doublons, parfois mentionnés, font partie des légendes urbaines en vogue au Café du Commerce.

Nous appelons donc de nos vœux, vu cette vocation et ce destin communs, à créer un archipel de la Formation entre nos 3 institutions. Comprenons-nous bien, il ne s'agit nullement d'une OPA inamicale d'une des Hautes Ecoles sur les 2 autres, mais d'une mutualisation, dans certains secteurs, de nos forces qui soit gagnante pour les 3 entités et qui tienne compte de leurs spécificités.

En conclusion, je citerai le Conseil d'Etat neuchâtelois qui indiquait, en 2002, dans son rapport à l'appui de la loi sur l'Université de l'époque que : « le Canton de Neuchâtel ne peut guère concevoir son avenir sans une Université dynamique, attractive et capable de s'adapter à un environnement politique et scientifique en pleine évolution »

15 ans plus tard, le même Conseil d'Etat, dans le rapport à l'appui de la loi actuelle précisait : « De tout temps, l'Université a occupé une place particulière dans le canton dont elle constitue l'un des moteurs : » Vous en conviendrez avec moi, pour que le moteur fonctionne, il faut l'entretenir et lui procurer du carburant ou de l'énergie, faute de quoi il s'arrête !

Je vous remercie de votre attachement à notre Université et vous souhaite une excellente journée.



Allocution de

**Crystel Graf**  
Conseillère d'Etat  
Cheffe  
du Département de la  
formation,  
de la digitalisation  
et des sports

à l'occasion du

**DIES ACADEMICUS**

Samedi 4 novembre 2023

Neuchâtel

Madame la présidente du Grand Conseil,

Monsieur le président du Conseil de l'Université,

Monsieur le recteur,

Madame la vice-rectrice,

Messieurs les vice-recteurs,

Madame la doyenne, Messieurs les doyens, Mesdames  
et Messieurs les vices-doyennes et vices-doyens,

Mesdames et Messieurs les représentants et représentantes  
des autorités fédérales, cantonales et communales,

Chers collègues,

Monsieur le président de la Fédération des étudiantes  
neuchâteloises et des étudiants neuchâtelois,

Mesdames, Messieurs les membres de la communauté  
universitaire,

Madame et Messieurs les docteurs honoris causa,

Mesdames, Messieurs,

*L'Université, figure du patrimoine cantonal...*

Enfin, Monsieur le recteur, quel titre incongru pour le DIES d'une  
Université qui se veut, et qui est, *inclusive*.

*Patrimoine*, cela fait vraiment trop patriarcal... et j'aurais  
préféré que l'on parle de *l'Université, figure du patrimoine  
cantonal* –

J'aurais préféré – si j'avais eu mon mot à dire dans le choix du  
titre du Dies 2023 – et si j'étais convaincue de la pertinence de  
ces querelles langagières – ce qui n'est pas le cas du tout.

Le terme de patrimoine me convient, tout bien pesé, parfaitement, et je le comprends au sens de patrimoine culturel ou immatériel: il ne s'agit bien sûr pas des bâtiments universitaires, même si j'y reviendrai dans le cours de mon intervention.

*«L'Université, figure du patrimoine cantonal: oui, je suis convaincue que notre institution fait partie intégrante de l'identité et de la richesse culturelle de notre canton. Elle est le fruit d'une longue tradition de savoir et d'innovation qui remonte au 18e siècle; elle est le reflet de la diversité et de l'ouverture qui caractérisent notre région, située au carrefour des langues et des cultures.*

*L'Université de Neuchâtel est non seulement un patrimoine à préserver, mais aussi un patrimoine à valoriser et à transmettre – une figure donc du présent et du futur. Elle doit relever les défis qui se posent à elle dans un contexte en constante évolution, marqué par la concurrence, la digitalisation, la globalisation et la crise sanitaire. Elle doit s'adapter aux besoins et aux attentes de ses partenaires, tout en préservant son identité et ses valeurs. Elle doit renforcer sa visibilité et son attractivité, tout en restant fidèle à sa vocation humaniste et citoyenne.»*

Mesdames, Messieurs,

Voilà ce que m'a produit l'intelligence artificielle (chatGPT ; bing) – lorsque je lui ai demandé un discours pour le DIES 2023 de l'Université...

Vous conviendrez avec moi que c'est rassurant: l'intelligence artificielle reste (mais pour combien de temps?) une intelligence qui n'en est pas une; c'est une intelligence non humaine, inhumaine: ce n'est pas la faculté de comprendre, de découvrir du nouveau; c'est juste la capacité d'une machine à produire quelque chose de vraisemblable à partir de l'existant – même si l'existant, c'est tout de même quelques centaines de milliards de paramètres...

Je sais bien que nous ne ferons pas l'économie d'un débat sur ces agents conversationnels et, plus généralement, sur les risques et les chances de la technique.

Le débat est ancien – nombreux sont les légendes, les récits et les romans qui mettent en scène une créature artificielle, une mécanique dotée de conscience, un robot qui risque de se retourner contre son créateur. C'est la légende juive du *Golem*, c'est *Frankenstein*, c'est «Hal», l'ordinateur doté de conscience, dans *2001, l'odyssée de l'espace*, ce film si moderne de 1968...

Mais nous n'en sommes pas là – vous avez vu ce que donnerait un ordinateur faisant le discours du DIES...

C'est évident – c'est tout simple; mais cela permet bien, je crois, de cerner en quoi, à mes yeux, l'Université est une figure du patrimoine immatériel du canton.

Le patrimoine, ce n'est pas un ensemble de traditions vieilles et un peu folkloriques. Ce sont des valeurs, des représentations, certes plus anciennes que nous, mais que nous faisons nôtres, dans lesquelles nos contemporaines et nos contemporains se reconnaissent.



S'il devait n'y avoir qu'une raison d'être pour une Université, c'est d'être un lieu où le savoir est conservé, augmenté et transmis, un peu loin des modes, un peu loin des machines – et non un lieu d'intelligence artificielle, d'intelligence inhumaine...

Et si j'ai insisté sur le fait que le savoir reçu, hérité doit être augmenté et transmis, ce n'est pas par hasard... Le patrimoine, c'est ce qui est plus ancien que nous, ce que nous recevons ; mais cet héritage *paternel*, nous devons le faire nôtre, le faire vivre aujourd'hui, nous y associer – en un mot, l'épouser : le patrimoine doit être un mariage – un *matrimonium* aurait-on dit en latin : on en revient, Monsieur le recteur, au mariage...

Mesdames, Messieurs,

Le *Dies* fait partie du patrimoine cantonal, des traditions académiques... et la tradition veut que le Conseil d'État saisisse cette occasion pour faire part du regard qu'il porte sur les affaires universitaires.

Cette année, et en particulier ces derniers temps, les motifs de satisfaction sont nombreux.

Au premier rang de ceux-ci, je tiens, le Conseil d'État tient, à faire figurer un événement qui est passé un peu trop inaperçu dans les médias régionaux et romands : je veux parler de l'attribution du Prix Marcel Benoist 2023 au Professeur Ted Turlings.

Ce prix est unanimement considéré comme la plus importante récompense suisse de recherche scientifique et c'est la première fois, depuis 1926 !, qu'il est attribué à un professeur de l'Université de Neuchâtel.

Je tiens à féliciter publiquement, de la part du Conseil d'État, le Prof. Turlings, et son équipe, pour cette prestigieuse récompense – le féliciter, mais aussi lui dire la reconnaissance qui est la nôtre : cette récompense honore l'Université, elle honore aussi le canton, elle illustre bien l'ambition qui est la nôtre : une Université à taille humaine qui peut exceller.

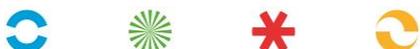
Le second motif de satisfaction, qui montre ici aussi la pertinence des choix faits ces dernières années, ce sont les chiffres de la récente rentrée académique : plus de 2'000 admissions, c'est-à-dire 12% de plus qu'en 2022.

J'espère, et je suis convaincue !, que cette tendance se confirmera dans les années à venir !

En d'autres termes, en ce domaine comme en d'autres, la décroissance n'est pas une solution... et nous nous réjouissons donc de cette preuve claire de l'attractivité de notre Université.

Mais le succès oblige... il oblige à se donner les moyens d'accueillir des activités d'enseignement et de recherche en croissance.

Ces moyens sont de deux ordres :



Les infrastructures tout d'abord.

« UniHub est mort – vive Univers »

Depuis le 13 février 2023, en effet, vous savez toutes et tous que le projet de nouveau bâtiment que le canton va construire pour l'Université s'appelle *UNIVERS*.

À cet égard, il est une chose qui est passée un peu inaperçue : le projet Univers a une petite sœur sportive, c'est-à-dire une salle de sport double pour les besoins de l'enseignement universitaire en sport.

Une petite sœur, une petite sœur, tellement petite qu'elle n'a pas encore de nom – *parce que le concours d'architecture n'a pas encore été lancé* – pas encore lancé, parce qu'il s'avère presque impossible de trouver une implantation à proximité directe d'Univers...

La situation est inextricable – à tel point qu'il faudra peut-être re-réfléchir à la localisation envisagée. Historiquement, l'Université est entièrement en ville de Neuchâtel – cela fait partie de ce dont nous avons hérité, mais c'est aussi quelque chose à quoi il n'est pas interdit de réfléchir – car, comme le disait si justement Arthur Koestler, « *L'homme ne peut hériter le passé, il faut qu'il le recrée* » (« *Man cannot inherit the past; he has to recreate it* ») (Arthur Koestler, *Le cri d'Archimède*, Paris, Calmann-Lévy, 1980, p. 249).

Il s'agit, ensuite, des moyens financiers.

L'enveloppe quadriennale a pu être votée cette semaine pour le mandat d'objectifs de l'Université – mais il aura fallu du temps.

Un temps qui a aussi permis de s'interroger sur le bilan à faire de la loi sur l'Université, la LUNE.

Conclusion : 2024, ce sera « objectif LUNE » : les éléments saillants de la loi feront l'objet d'un bilan en prenant en compte tous les acteurs et actrices du système, pour proposer d'éventuelles adaptations. Par contre, nous espérons que personne ne souhaitera un retour en arrière quant à l'autonomie de l'Université.

Et dans tous les cas, nous veillerons, sans compromis aucun, à ce qu'aucune atteinte à la liberté académique ne soit faite.

Mesdames, Messieurs,

L'Université va devoir encore et toujours se réformer - mais c'est pour continuer à exister, pour attirer étudiants et chercheuses, pour préserver et protéger ce qui fait sa raison d'être, ce qui fait qu'elle est un élément du patrimoine immatériel du canton : être l'institution où est le savoir, où celui-ci est transmis et augmenté, mais aussi remis en cause, en toute liberté, sans interdits ni injonctions politiques ou partisans.

Parce que c'est un héritage sans mode d'emploi – comme le disait si justement la philosophe Hannah Arendt, citant le poète René Char, « *Notre héritage n'est précédé d'aucun testament.* »

Que vive l'Université de Neuchâtel !

Je vous remercie de votre attention.





Allocution de

**Andréa M.  
Maechler**  
Docteure honoris  
causa de la Faculté des  
sciences économiques

à l'occasion du

**DIES ACADEMICUS**

Samedi 4 novembre 2023

Neuchâtel

Monsieur le Recteur Stoffel, Mesdames et Messieurs les vice-rectrice et vice-recteurs, doyens et doyenne, professeur-e-s et, enfin, cher-e-s étudiantes et étudiants de l'Université de Neuchâtel réuni-e-s ici.

### Introduction

Avant toute chose, je voudrais remercier les **doyenne et doyens Bhsary, Défago, Fiechter et Petris** pour leurs éloges si bienveillants.

C'est pour nous un grand plaisir de nous trouver ici aujourd'hui avec **Jacques Bujard, John Doherty et Pierre Tercier**, et d'accepter le titre de Docteur-e honoris causa de l'Université de Neuchâtel, cette prestigieuse institution d'enseignement supérieur. Au nom de tous les lauréats, je tiens à remercier le comité de nomination pour ce grand honneur. Nous sommes ici, humbles et fiers de recevoir cette grande distinction, d'autant plus que le titre de Docteur-e honoris causa nous est conféré à l'occasion du Dies Academicus, un jour de célébration et de réflexion. C'est donc un plaisir particulier de pouvoir vous remercier et nous le faisons de tout cœur !

### Deux doctorats – construire des ponts

Recevoir ce doctorat honorifique m'a amenée à réfléchir non seulement à ma propre carrière, mais aussi à l'importance de construire des ponts entre le monde universitaire et le monde du service public. Je m'explique.

C'est la deuxième fois de ma vie que je reçois un doctorat. Le premier reconnaît mes contributions académiques. Le deuxième récompense ma carrière professionnelle, et notamment mes contributions en tant que décideur politique. Aujourd'hui, je soutiendrai que les deux doctorats – l'un en recherche, l'autre en politique – s'appuient l'un sur l'autre. Ensemble, ils représentent plus que la somme des deux.

Qu'est-ce que je veux dire par là ?

La distinction qui m'est remise aujourd'hui signifie que j'ai réalisé un rêve : celui d'utiliser l'acquis de mon premier doctorat, non pas comme une fin en soi, mais comme un tremplin pour construire d'autres ponts, pour apporter de nouvelles pièces au puzzle de la connaissance et de la politique publique et ainsi, pour contribuer à la communauté au sens large.

Les décideurs politiques ont pour rôle de concevoir des politiques qui améliorent la vie de tous les membres de notre communauté. À cet égard, la recherche universitaire joue un rôle de premier plan en tant que pierre angulaire de la compréhension du monde. Mais la recherche en vase clos ne suffit pas. Elle doit aller à la rencontre du monde réel.



En économie, cela signifie tenir compte de la multitude de facteurs qui influencent l'activité économique, tels que le fonctionnement des institutions, le profil des attentes des individus, l'évolution des risques, le comportement des marchés financiers, ou l'impact des nouvelles technologies et de l'innovation.

Pour naviguer dans cette complexité, les décideurs politiques doivent apprendre des universitaires et les universitaires doivent apprendre des décideurs politiques. En effet, la recherche universitaire et la politique économique sont deux faces d'une même pièce. Nous ne pouvons pas élaborer de bonnes politiques sans une recherche de qualité, et une recherche de qualité atteint son plein potentiel lorsqu'elle peut éclairer l'élaboration des politiques. En d'autres termes, nous devons construire des ponts entre ces deux mondes.

### Héritage cantonal

Cela m'amène au thème principal d'aujourd'hui : « l'université comme figure du patrimoine cantonal. » Dès sa création, l'Université de Neuchâtel a été au service de ses résidents et de la communauté mondiale du savoir. Les universités d'aujourd'hui ne peuvent pas exister comme des tours d'ivoire, isolées du monde réel. Tout comme la politique économique est étroitement liée à la recherche économique, cette université ne peut pas pleinement contribuer à son héritage cantonal si elle ne sort pas de ses murs. La coopération et la construction de ponts vers la communauté au sens large font partie de l'ADN de cette institution et, j'en suis sûre, de l'ADN de chacun des lauréats d'aujourd'hui.

Laissez-moi développer ce point en utilisant un domaine que je connais bien : celui des banques centrales.

### La coopération dans le domaine des banques centrales

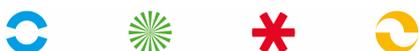
La coopération et la création de ponts font partie de l'ADN des banques centrales et des organisations financières internationales, telles que la **Banque des Règlements Internationaux** à Bâle (mieux connue sous son acronyme BRI) - la banque des banques centrale qui tire parti de sa position unique à l'intersection de la recherche et de la politique pour offrir un dialogue de qualité entre les banques centrales, tout en servant de plaque tournante de l'innovation pour celles-ci.

Les banques centrales sont des décideurs politiques dotés d'un mandat clair. Elles sont chargées de mettre en œuvre la politique monétaire, ce qu'elles font en fixant les taux d'intérêt et, au besoin, en utilisant d'autres instruments pour remplir leur mandat de stabilité des prix. Leurs décisions entraînent des répercussions considérables sur l'économie.

La recherche universitaire joue un rôle de premier plan dans l'élaboration de ces décisions. Pour cela, les banques centrales invitent régulièrement des experts universitaires à participer à leurs conférences et discussions. De même, les chercheurs universitaires recherchent le contact avec celles-ci pour améliorer leur compréhension des rouages de l'économie et du système financier. Ensemble, nous aboutissons à une meilleure compréhension de l'économie et, en fin de compte, à de meilleures décisions politiques.

Cette construction de ponts entre la recherche académique et les politiques économiques est d'autant plus cruciale dans le monde actuel, jonché de défis de plus en plus multidimensionnels et interconnectés – pensez, par exemple, aux risques liés à une inflation obstinément élevée, à l'émergence de nouvelles technologies, au changement climatique ou à la montée des tensions géopolitiques.

Aujourd'hui, plus que jamais, la coopération est nécessaire non seulement au sein d'un domaine d'expertise particulier, mais aussi entre domaines d'expertise.



Permettez-moi de vous donner un exemple : l'innovation numérique.

### L'innovation numérique comme exemple de collaboration interdisciplinaire

L'innovation numérique a permis l'émergence d'une nouvelle forme « d'argent », les cryptomonnaies, il y a quelques années. Les cryptomonnaies avaient l'ambition de modifier fondamentalement la structure du système financier existant en contournant la réglementation et les banques centrales, en cherchant effectivement à remplacer ce que nous appelons la monnaie « fiduciaire ». Cette monnaie est garantie par une banque centrale, dont le mandat d'assurer la stabilité des prix est inscrit dans la loi.

La situation était potentiellement dangereuse, car les cryptomonnaies ne pouvaient pas tenir leurs promesses. Elles ne pouvaient pas remplacer la monnaie fiduciaire de manière fiable, car il leur manquait un ingrédient essentiel : la confiance. Seule une banque centrale peut fournir un bien public comme la monnaie en tenant compte de l'intérêt général.

Un hypothétique univers cryptographique risque de créer un système monétaire fragmenté, dominé par quelques grands acteurs et rapportant de gros profits à des initiés opérant via des réseaux anonymes. Il s'agit là de défauts structurels inhérents aux cryptomonnaies, qui les rendent inaptes à jouer un rôle constructif dans le système monétaire.

Néanmoins, les nouvelles technologies qui nous ont permis de vivre l'expérience de la cryptomonnaie pourraient également offrir de nouvelles opportunités qui méritent d'être explorées. C'est exactement ce qu'ont fait les banques centrales, en collaboration avec des chercheurs et des experts politiques dans de nombreux domaines – juristes, scientifiques, experts financiers, innovateurs, etc.

Grâce à sa longue tradition de collaboration interdisciplinaire, la Suisse est devenue l'un des premiers pays à offrir un cadre juridique et réglementaire solide pour les cryptomonnaies et les actifs numériques et, sous la direction de la Banque nationale suisse et du centre suisse du Pôle d'Innovation de la BRI, à tester en direct une monnaie numérique de banque centrale de gros. Ces initiatives pionnières sont le fruit d'une étroite collaboration interinstitutionnelle et interdisciplinaire. Elles démontrent également l'intérêt pour les institutions publiques nationales et internationales de travailler avec les innovateurs du secteur privé pour créer un système financier plus efficace.

### Conclusion

Pour conclure, je suis particulièrement fière – également au nom de mes co-récipiendaires **Jacques Bujard, John Doherty et Pierre Tercier** – de recevoir le titre de Docteur-e honoris causa de l'Université de Neuchâtel. Aujourd'hui, il récompense quatre personnes dans quatre domaines très différents, ce qui souligne l'importance de chaque contribution : un conservateur cantonal et archéologue ; un professeur émérite, hydrogéologue ; un professeur émérite en droit civil, droit commercial, et droit des obligations ; et une économiste. Faire partie de ce prestigieux quartet interdisciplinaire de récipiendaires me fait particulièrement plaisir.

Mon prochain rêve ? - Continuer de poser ensemble davantage de pièces au puzzle complexe du monde réel et contribuer ainsi à créer un nouveau patrimoine pour les générations futures. Cet avenir meilleur exige que nous travaillions tous ensemble, que nous collaborions et coopérons, que nous construisions des ponts entre les disciplines, entre les universités et nos institutions politiques et ce, au-delà de nos frontières, cantonales ou nationales.

Je vous remercie pour votre attention.



## Laudatio des docteur-e-s honoris causa

à l'occasion du

## DIES ACADEMICUS 2023

Samedi 4 novembre 2023

### **M. John Doherty**

Faculté des sciences

### **M. Pierre Tercier**

Faculté de droit

### **Mme Andréa M. Maechler**

Faculté des sciences économiques

### **M. Jacques Bujard**

Faculté des lettres et sciences humaines

*Seule la version orale du 4 novembre 2023 fait foi.*



Laudatio de

**John Doherty**

**Dr h.c. de la Faculté des sciences**

à l'occasion du

**DIES ACADEMICUS 2023**

**Samedi 4 novembre 2023**

John Doherty est un citoyen australien né en 1955. Il est titulaire d'un Bachelor en géophysique de l'Université du Queensland, où il obtient également un doctorat en physique en 1987. Les quatre années suivantes, John Doherty est chercheur à l'Université James Cook du Queensland du Nord. Puis, de 1991 à 1995, il occupe le poste d'hydrologue principal des eaux souterraines au Ministère des ressources naturelles du Queensland. Il travaille à la fois pour les gouvernements australien et américain ainsi que pour l'industrie privée, et occupe des postes successifs dans différentes universités prestigieuses. Il fonde le Watermark Numerical Computing, basé en Australie, une compagnie spécialisée dans le conseil, la recherche, le développement de logiciels et l'éducation sur les questions liées au déploiement de modèles dédiés à l'aide à la décision sur la gestion de l'environnement ainsi qu'aux études d'impact.

Pionnier du logiciel libre, John Doherty développe pendant plus de 30 ans le logiciel PEST (P-E-S-T), son œuvre majeure, permettant d'estimer les paramètres de n'importe quel modèle environnemental et de quantifier l'incertitude sur les prévisions. En mettant ces travaux à disposition de toutes et tous, il révolutionne non seulement le domaine de l'hydrogéologie et de la modélisation environnementale, mais il change aussi complètement la manière de travailler d'une multitude de personnes – chercheuses, chercheurs, praticiennes ou praticiens – dans le monde entier. Ainsi, il apporte une contribution majeure à la conservation et à la protection de nos aquifères, assurant leur viabilité à long terme pour les générations futures. Ses travaux ont des répercussions dans tous les domaines dépendant des eaux souterraines, comme par exemple l'agriculture, la géothermie, le génie civil, l'approvisionnement en eau, l'assainissement des sites contaminés ou encore l'exploitation minière.

En intégrant des algorithmes sophistiqués mais robustes et des techniques statistiques avancées, le logiciel PEST a permis ces dernières décennies aux équipes de recherche d'extraire des informations précieuses d'ensembles de données hydrogéologiques complexes, permettant une prise de décision plus solide en matière de gestion des ressources en eau et d'assainissement de l'environnement. Grâce à ses nombreuses publications et collaborations, le professeur Doherty a largement diffusé ses connaissances et ses résultats, inspirant d'innombrables personnes actives professionnellement dans



le domaine de l'hydrogéologie à adopter les meilleures pratiques pour la modélisation des eaux souterraines.

Par ailleurs, John Doherty a eu un impact majeur en comblant le fossé entre le monde universitaire et l'industrie privée. Il développe et présente des webinaires et des vidéos éducatives sur les principes et la pratique de la modélisation d'aide à la décision, l'estimation des paramètres et l'assimilation des données. Il s'emploie activement à former d'autres personnes à la modélisation environnementale en les conseillant, en dirigeant des cours et en animant des ateliers dans divers endroits du monde, notamment en Australie, en Europe et aux États-Unis. La capacité de John Doherty à simplifier des concepts complexes et sa véritable passion pour l'enseignement ont permis à une nouvelle génération de chercheuses et chercheurs passionnés par la modélisation des eaux souterraines de s'émanciper, en favorisant leur développement intellectuel et leur esprit critique, encourageant ainsi l'innovation dans ce domaine.

John Doherty collabore étroitement avec le Centre d'hydrogéologie et de géothermie de l'Université de Neuchâtel – le CHYN – depuis 2005. Il y a dispensé de nombreux cours, co-supervisé plusieurs thèses de doctorat et participé à de nombreuses études. Il est grandement apprécié pour ses qualités scientifiques, mais aussi pour sa personnalité chaleureuse, pleine d'humour, libre et intègre à la fois.

Durant son parcours, John Doherty a reçu des prix remarquables, notamment le King Hubbert Award en 2009 décerné par l'Association nationale américaine pour les eaux souterraines en reconnaissance de sa contribution majeure au domaine. Il a également été le conférencier Darcy de la même association en 2019, l'une des distinctions les plus prestigieuses dans le domaine de l'hydrogéologie.

Pour toutes ces raisons, le recteur va à présent lui remettre un diplôme sur lequel on peut lire :

L'Université de Neuchâtel sur proposition de sa Faculté des sciences confère par les présentes à Monsieur John Doherty, Professeur émérite hydrogéologue, pour ses contributions majeures dans le domaine de la modélisation environnementale, qui ont eu un impact profond sur la gestion durable des ressources en eau de la planète, le grade de docteur ès sciences honoris causa.

*Texte prononcé le 4 novembre 2023  
lors du Dies academicus  
par Redouan Bhsary, doyen,*

*Rédigé par Philip Brunner,  
professeur, CHYN*



Laudatio de

**Pierre Tercier**

**Dr h.c. de la Faculté de droit**

à l'occasion du

**DIES ACADEMICUS 2023**

**Samedi 4 novembre 2023**

Cher Professeur Tercier,

Fondamentalement, vous êtes littéraire, m'avez-vous confié. Vous aimez les mots, vous lisez beaucoup. Et si vous avez choisi le droit, c'est parce qu'à vos yeux, c'est aussi de la littérature. Ce sont les mots en action.

Les mots, comme professeur et orateur, vous en avez joué consciemment devant votre public et, en tant que chercheur, vous en avez mis beaucoup sur le papier.

C'est par un baccalauréat latin-grec au Collège St-Michel à Fribourg qu'a débuté votre parcours. Puis, ce furent la licence en droit, le brevet d'avocat et le doctorat dans cette même ville dont vous dites qu'elle a été votre ancrage. Elle a été votre port d'attache, comme étudiant puis comme Professeur, alors que vous avez voyagé à Hambourg, puis Cambridge, puis Paris – où vous avez aussi enseigné et que vous appelez votre deuxième cité –, puis dans d'autres lieux encore.

L'enseignement, la recherche, l'arbitrage sont les trois activités phares qui vous ont occupé. Votre carrière, m'avez-vous dit, a fondamentalement été une carrière d'enseignant, que vous avez vécue comme un cadeau. Pour le contact avec les jeunes, mais aussi parce que vous aimez enseigner, expliquer, faire connaître. Ce cadeau, vous continuez à le faire vivre en cultivant des liens scientifiques et amicaux avec vos doctorantes et doctorants.

Expliquer clairement, c'est aussi ce qui a animé votre travail de chercheur. Vos publications, dans lesquelles vous avez touché tous les aspects du droit, ont ainsi été marquées par un sens de la synthèse qui a imprégné plusieurs générations de juristes de Suisse romande et au-delà. Je citerai notamment « La recherche et la rédaction juridique », « La responsabilité civile », « La partie générale du droit des obligations », « Les contrats spéciaux », « Le droit de la personnalité ». Plusieurs ouvrages continuent leur vie avec l'aide de successeurs, tandis que d'autres ont disparu prématurément, ce qui vous a un peu attristé. Dans un monde juridique toujours plus spécialisé, dans une vie aux 24 heures limitées, ce destin est compréhensible.



Car dans vos journées, il y a aussi eu vos fonctions auprès de la Commission suisse de la concurrence, les nombreuses semaines au service militaire jusqu'au grade de lieutenant-colonel, les avis de droit et, enfin, l'arbitrage commercial, où vous êtes encore très actif, et que vous aimez beaucoup. Dans cette mise en pratique du droit, on peut voir si ce qu'on a enseigné fonctionne ou non, et pourquoi. On y rencontre des gens de tous milieux – la rencontre, vous en avez toujours eu besoin. Et on y trouve des affaires extrêmement intéressantes et variées – de quoi satisfaire votre grande curiosité. Dans toutes ces activités, on vous connaît aussi un petit côté « colonel » que vous assumez.

Envers les anciens de notre Faculté, en particulier Jean-François Aubert, Jacques-Michel Grossen et Pierre Wessner, vous avez une profonde admiration. Vous avez aussi inspiré et participé à la première édition du Séminaire du droit du bail, fleuron de notre Faculté. Et aujourd'hui, vous entretenez des liens avec la nouvelle génération de Neuchâtel.

En jetant un coup d'œil dans le rétroviseur, vous m'avez dit : « Je trouve que, comme profs, on a été trop sages. On n'a pas assez rué dans les brancards, avec ce qui n'allait pas. Le rôle du professeur n'est pas seulement de transmettre ce qui existe, mais aussi de le remettre en cause. Et je ne suis pas sûr qu'on l'ait toujours joué suffisamment. On était sages. » Auprès de cette jeune génération, je transmets le message !

Vous aimez les mots, vous aimez la musique aussi. Vous connaissez Brassens par cœur. Et vous adorez les arbres. Leur beauté. Leurs couleurs. Leur manière de vivre et de se renouveler. Le service qu'ils rendent dans les échanges. Auprès de votre arbre, je vous souhaite de vivre et de poursuivre heureux.

Un diplôme va maintenant vous être remis par notre recteur. On y lit :

L'Université de Neuchâtel, sur proposition de sa Faculté de droit, confère par les présentes, à Monsieur Pierre Tercier, Professeur émérite de l'Université de Fribourg, Président honoraire de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale à Paris, pour son rôle de pionnier dans le développement d'une didactique et d'une méthodologie juridiques suisses et pour sa contribution extraordinaire au développement et à la visibilité internationale du droit privé suisse, le grade de docteur en droit honoris causa.

*Texte rédigé et prononcé le 4 novembre 2023*

*lors du Dies academicus*

*par Valérie Défago, doyenne*



Laudatio de

**Andréa M. Maechler**

**Dr h.c. de la Faculté des sciences économiques**

à l'occasion du

**DIES ACADEMICUS 2023**

**Samedi 4 novembre 2023**

La Faculté des sciences économiques est honorée de célébrer une personnalité remarquable qui a marqué de son empreinte les domaines de la politique monétaire, des marchés financiers internationaux et de la numérisation.

La brillante carrière d'Andréa Maechler a débuté par des études en économie à l'Université de Toronto, suivies d'un Master en économie internationale à l'Institut universitaire de hautes études internationales et du développement à Genève. Par la suite, elle a poursuivi ses études à l'Université de Californie à Santa Cruz, où elle a décroché son doctorat en économie internationale.

Son parcours professionnel est tout aussi impressionnant qu'international. Ses premières expériences professionnelles l'ont conduite à l'Organisation de coopération et de développement économiques, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ainsi qu'à l'Organisation mondiale du commerce. De 1999 à 2001, elle a travaillé en tant qu'économiste au sein de l'unité de stabilité financière de la Banque nationale suisse à Zurich. Elle a ensuite rejoint le Fonds monétaire international, pour lequel elle a assumé diverses fonctions. Pendant un congé sabbatique, elle a travaillé pour le Comité européen du risque systémique à Francfort. À son retour au Fonds monétaire international, elle a été nommée cheffe adjointe de la Division de l'analyse des marchés mondiaux.

Dans le monde hyperconnecté d'aujourd'hui, et pour une petite économie ouverte telle que la Suisse, les décideuses et décideurs politiques doivent pouvoir s'appuyer sur des compétences exceptionnelles en matière d'économie et de finance internationales. Il n'est donc pas surprenant qu'en 2015 elle ait été nommée membre de la Direction générale de la Banque nationale suisse par le Conseil fédéral, devenant ainsi la première femme à occuper une telle fonction.

Au sein de la Banque nationale suisse, elle a pris la tête du 3<sup>e</sup> département. Elle a dirigé des projets cruciaux dans les domaines de la cybersécurité de l'infrastructure financière suisse ainsi que du développement d'une infrastructure de paiement sécurisé et sans espèces. Ces projets sont d'une importance capitale pour faire face à l'évolution rapide des nouveaux systèmes de paiement.



La Faculté des sciences économiques est honorée qu'Andréa Maechler reçoive ce doctorat honoris causa, en particulier parce que nous sommes convaincus de partager des valeurs communes. La recherche ne devrait pas être menée en isolement, mais en échange avec les décideuses et décideurs politiques et le grand public. La numérisation est une voie particulièrement prometteuse dans le domaine académique, le commerce et la politique économique dans laquelle le public doit être impliqué et informé de manière continue. Nous saluons la contribution d'Andréa Maechler à l'échange entre universitaires, décideuses et décideurs politiques ainsi qu'avec le grand public. Pour n'en citer que quelques exemples, elle a organisé et animé des discussions en groupe sous l'égide de la Banque nationale suisse, invitant des universitaires, des dirigeantes et dirigeants de banques centrales ainsi que de banques commerciales. De plus, elle a régulièrement prononcé des discours ou participé à des panels (parfois même plus d'une fois par semaine !) en abordant des sujets cruciaux, tels que la politique monétaire de la Banque nationale suisse, mais également le rôle des banques centrales face aux risques climatiques et aux monnaies numériques. Ce faisant, elle a réussi à expliquer des sujets hautement techniques de manière accessible à un large public.

Cet été, Andréa Maechler a quitté la Banque nationale suisse pour rejoindre la Banque des règlements internationaux en tant que directrice générale adjointe. La Banque des règlements internationaux mène des initiatives novatrices pour améliorer le fonctionnement du système financier grâce aux nouvelles technologies. Nous sommes convaincus qu'Andréa Maechler continuera d'avoir un impact déterminant dans ses nouvelles fonctions et poursuivra son engagement vertueux avec les universitaires, les banquiers centraux et le grand public.

Pour toutes ces raisons, la Faculté des sciences économique est honorée qu'elle reçoive des mains de notre recteur le titre qui indique que :

L'Université de Neuchâtel, sur proposition de sa Faculté des sciences économiques, confère par les présentes, à Madame Andréa M. Maechler, directrice générale adjointe de la Banque des règlements internationaux, pour sa contribution à la politique monétaire suisse, ainsi que pour son engagement dans les échanges entre décideuses et décideurs politiques, universitaires et grand public, le grade de docteur en science économique honoris causa.

*Texte prononcé le 4 novembre 2023  
lors du Dies academicus  
par Peter Fiechter, doyen,*

*Rédigé par Daniel Kaufmann,  
professeur, Institut de recherches économiques  
et  
Morgane Gnaegi, adjointe au Doyen*



Laudatio de

**Jacques Bujard**

**Dr h.c. de la Faculté des lettres et sciences humaines**

à l'occasion du

**DIES ACADEMICUS 2023**

**Samedi 4 novembre 2023**

Le Dr Jacques Bujard, spécialiste de l'époque médiévale, est actif depuis bientôt un demi-siècle comme archéologue du bâti en Suisse romande, et plus particulièrement dans le canton de Neuchâtel, où il a assumé les fonctions de conservateur des monuments et sites de 1995 à 2023 et dirigé pendant onze ans l'Office du patrimoine et de l'archéologie du canton (OPAN).

M. Bujard a fait preuve d'un engagement personnel exemplaire sur plusieurs plans, comme gestionnaire de fonds publics et privés destinés à la conservation et la mise en valeur de biens historiques, comme interlocuteur et représentant des autorités fédérales, cantonales et communales, comme collaborateur d'institutions prestigieuses, à l'exemple du Laténium, de la Société d'histoire de l'art en Suisse ou encore de la Commission fédérale des monuments historiques. Il a par ailleurs dirigé pendant plus de vingt ans la Revue historique neuchâteloise.

M. Bujard a enseigné dans plusieurs universités romandes, en particulier à celle de Neuchâtel entre 2015 et 2018, années au cours desquelles il a initié les étudiantes et les étudiants à l'archéologie médiévale ainsi qu'à l'archéologie du bâti. Il a ainsi pu associer à maintes reprises la jeunesse formée par l'Université de Neuchâtel à des fouilles-écoles et à des fouilles régulières, sur des lieux aussi emblématiques que la Collégiale de Neuchâtel, le Château de Rochefort et la Villa romaine de Colombier. Il a également dirigé plusieurs de ces étudiantes et de ces étudiants dans la rédaction de leur mémoire de master.

Par ses nombreuses publications, M. Bujard a collaboré avec une multitude de chercheuses et de chercheurs, de statuts très divers, avec un souci constant de la promotion de la relève suisse dans le domaine de l'archéologie du bâti de toute époque. D'une grande rigueur scientifique, largement reconnue par ses pairs, M. Bujard fait aussi montre d'un réel talent de communicateur et de vulgarisateur.

Ses recherches portent d'abord sur des sites et monuments locaux, régionaux et nationaux, mais son parcours l'a aussi amené à diriger la mission archéologique suisse en Jordanie, basée à Madaba, sous l'égide de la Fondation Max van Berchem de 1988 à 2000. Il a principalement fouillé, publié et mis en



valeur les établissements byzantins et omeyyades de Kastron Mefaa/Umm er-Rasas et Umm el-Walid tout en accompagnant la restauration de certains de leurs principaux monuments, à l'image des églises géminées de la forteresse de Kastron Mefaa et de leurs mosaïques. Cette vaste entreprise a abouti à la soutenance de sa thèse de doctorat en 2008 à l'Université de Fribourg.

En conférant à M. Jacques Bujard le titre de docteur honoris causa, c'est une personnalité aussi modeste qu'influente qu'honore notre université, à laquelle il a beaucoup apporté au fil des trois dernières décennies. Elle salue ainsi autant le rayonnement de ses activités et de ses publications que son ancrage inégalable dans les structures administratives, académiques et scientifiques.

Notre recteur va à présent lui remettre un diplôme qui indique que l'Université de Neuchâtel, sur proposition de sa Faculté des lettres et sciences humaines, confère par les présentes à Monsieur Jacques Bujard, ancien conservateur des monuments et sites du Canton de Neuchâtel, pour son engagement remarquable dans l'étude et la sauvegarde du patrimoine archéologique romand, le grade de docteur ès lettres honoris causa.

*Texte prononcé le 4 novembre 2023  
lors du Dies academicus  
par Loris Petris, doyen,*

*Rédigé par  
Thalia Brero, professeure assistante,  
Institut d'histoire,*

*Hédi Dridi, Directeur et professeur,  
Institut d'archéologie*

*Pierre Alain Mariaux, professeur ordinaire,  
Institut d'histoire de l'art et de muséologie*

*et*

*Jean-Jacques Aubert, professeur émérite*





Présentation des musiciens

## DIES ACADEMICUS 2023

samedi 4 novembre 2023

Neuchâtel

### Lorelei Coker

Lorelei Coker a débuté dans la classe d'Aurore Dumas à Neuchâtel. Elle poursuit actuellement ses études à la HEM de Genève, dans le but d'obtenir un Master d'interprétation.

Elle vient d'obtenir le prix du public au concours international de harpe Martine Géliot à Fontainebleau. Elle se produit régulièrement comme soliste et concertiste. Depuis septembre 2021, elle enseigne à l'Académie de Musique MCA à Neuchâtel.

